

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2021.06.14_02**

Le quatorze juin deux mil vingt et un, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER –Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB– Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT -- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s): **Thierry BINET- Jean- Pierre MARGUERIE (pouvoir à Pascal DUMONT) - André CARRABIN (Pouvoir François RIEU) -Virginie GARDET.**

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 8 juin 2021.

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 17

Pour : 17

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20210614-2021-06-14-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2021

Rapporteur : Monsieur Pascal DUMONT.

DELIBERATION 2 : Travaux « Dépressage de la parcelle N » et demande de Subvention – Programme Sylv'ACCTES

Monsieur Pascal DUMONT informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer des travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021
La nature des travaux est la suivante : dépressage de la parcelle N après coupe.

Le montant estimatif des travaux est 2 906.00 euros HT

Monsieur Pascal DUMONT propose au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Dépressage parcelle N	2 906.00 €	Subvention de Sylv'ACCTES	50 % sur la base de 2 906.00 € HT	1 453.00 €
TOTAL HT	2 906.00 €	TOTAL subventions attendues		1 453.00 €
TVA	290.60 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		1 743.00 €
TOTAL TTC	3 196.60 €	TOTAL TTC		3 196.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité ;

- **D'APPROUVER** le projet de « dépressage de la parcelle N ».
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **3 196.60 € TTC**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître la participation financière de Sylv'ACCTES et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** à Sylv'ACCTES une subvention de **1 453.00 €** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A Grignon, le 14 juin 2021.

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le